

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial.

Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 est une assurance-vie liée à un fonds de placement interne fermé (Branche 23). Il s'agit d'un produit de DVV. DVV est une marque et nom commercial de Belins SA (numéro d'agrément 0037, siège : B-1210 Bruxelles, Place Charles Rogier 11, tel : 02/286.76.11 ou www.dvv.be).

Autorité de contrôle : FSMA. Ce document a été établi le 10/12/2021. Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit?

Type	Assurance-vie de la Branche 23 (sans capital ni rendement garanti) à durée déterminée dont le rendement est lié à un fonds de placement interne fermé, soumise au droit belge.
Objectifs	<p>La prime nette du souscripteur est investie dans le fonds de placement interne fermé DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030. Ce fonds de placement interne fermé, libellé en EUR, est géré par DVV. Le fonds de placement interne fermé investit dans un produit dérivé dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous.</p> <p>100% des versements nets sont investis dans le fonds de placement interne fermé. Après déduction des taxes, le montant de chaque versement est affecté à l'achat d'unités du fonds de placement interne fermé.</p> <p>La valeur de la police est liée à l'évolution du fonds de placement interne fermé DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 dont la valeur est le résultat de la multiplication du nombre d'unités acquises et de la valeur de chaque unité du fonds de placement interne, qui n'est pas garantie, diminuée des frais, des dépenses et autres charges financières notamment des impôts ou taxes existants ou futurs (i) applicables au contrat ou dus à l'occasion de son exécution et/ou (ii) relatifs au fonds d'investissement. Le risque financier est entièrement supporté par le souscripteur.</p> <p>Objectifs d'investissement du fonds de placement interne fermé</p> <p>Le fonds de placement interne fermé DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 poursuit l'objectif, à la date d'expiration de la police, de payer une plus-value potentielle brute égale à 100% de la hausse de l'indice sous-jacent iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) à l'échéance, avec un paiement maximum de 140% du montant de la prime nette investie moins les rachats partiels éventuels (sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent). Les chances d'atteindre la valeur maximum de 40% sont faibles.</p> <p>Dans le cas où l'indice sous-jacent a baissé, le fonds de placement interne fermé poursuit l'objectif, à la date d'expiration de la police, de rembourser au minimum 90% de la prime nette investie, diminuée des rachats partiels éventuels, sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent.</p> <p>Allocation d'actifs : la répartition des actifs sous-jacents est axée sur les actions européennes.</p> <p>Période de souscription: 13/12/2021 - 31/01/2022</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Souscription: minimum 1.000 EUR et ensuite, par tranche de 1.000 EUR <p>Caractéristiques du produit dérivé sous-jacent</p> <p>Le rendement du produit dérivé sous-jacent est lié à l'évolution de l'indice iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG).</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ La formule de rendement à la date d'échéance de la police est égale à 100% de la hausse de l'indice sous-jacent, avec un paiement maximum de 140% du montant des primes nettes investies moins les rachats partiels éventuels (sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent). Les chances d'atteindre la valeur maximum de 40% sont faibles. ■ La hausse de l'indice est observée au cours des 12 derniers mois. La moyenne des cours de clôture de l'indice à 13 dates d'observation est comparée avec la valeur initiale de l'indice. Valeur initiale: cours de clôture le 15/02/2022. Valeur finale : moyenne des cours de clôture aux dates d'observation suivantes : 12/03/2029 - 12/04/2029 - 12/05/2029 - 12/06/2029 - 12/07/2029 - 12/08/2029 - 12/09/2029 - 12/10/2029 - 12/11/2029 - 12/12/2029 - 12/01/2030 - 12/02/2030 - 26/02/2030. ■ En cas de diminution de l'indice sous-jacent iStoxx Europe ESG Climate Awareness Select 50 Index (ISCLESG) à l'échéance, l'objectif est le remboursement de minimum 90% des primes nettes investies moins les rachats partiels éventuels (sauf en cas de faillite ou risque de faillite de l'émetteur ou de faillite, risque de faillite ou bail-in du garant du produit dérivé sous-jacent). ■ Emetteur du produit dérivé sous-jacent: Belfius Financing Company SA, une filiale à 100 % de Belfius Banque SA. <ul style="list-style-type: none"> - Date de début du produit dérivé: 15/02/2022 - Date finale du produit dérivé: 12/03/2030 - Devise: investissement en EUR
Investisseurs de détail visés	DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 s'adresse aux personnes physiques, résidant en Belgique, ayant une connaissance des produits de la Branche 23, qui cherchent à investir dans un produit avec un rendement potentiel supérieur sans rendement ni capital garanti. L'horizon de placement est de minimum 8 ans, 1 mois et 4 jours. L'horizon de placement est lié à la durée du produit dérivé sous-jacent.
Assurance: avantages et coûts	<p>Prestation en cas de vie : la valeur de la police correspondant au produit du nombre total d'unités acquises par la valeur de chaque unité.</p> <p>Prestation en cas de décès : la valeur de la police correspondant au produit du nombre total d'unités acquises par la valeur de chaque unité, déterminée le mardi suivant le jour de la réception par la Compagnie d'un extrait de l'acte de décès de l'assuré, ou à l'échéance hebdomadaire suivante. Pour plus d'informations sur les prestations d'assurance, veuillez consulter «Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?».</p>
Durée	<p>La police DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 est conclue pour une durée déterminée de 8 ans, 1 mois et 4 jours</p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Date de début de la police: 08/02/2022 ■ Date de fin de la police: 12/03/2030 <p>La police prend fin en cas de rachat total ou de décès de l'assuré ou à la date d'expiration contractuelle mentionnée dans les conditions générales. La police ne peut pas être résiliée unilatéralement par DVV.</p>

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 ans, 1 mois et 4 jours. Le risque inhérent au produit peut être plus élevé que celui présenté dans l'indicateur si le produit n'est pas détenu pendant toute la durée de période de détention recommandée.

L'indicateur synthétique de risque (« SRI ») permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvement sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part à vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la capacité de DVV à vous payer en soit affectée.

Ce produit comporte certains risques inhérents aux produits de la Branche 23. Les fonds de placement internes de la Branche 23 sont exposés à différents risques variant en fonction de l'objectif et de la politique d'investissement des fonds de placement internes et de leurs fonds sous-jacents. L'évolution de la valeur nette d'inventaire est incertaine. La valeur d'une unité et ainsi le rendement dépend de l'évolution de la valeur des actifs sous-jacents et de la volatilité des marchés. Le risque financier est entièrement et à chaque moment supporté par le souscripteur. Toute référence à la sécurité de ce produit s'entend sous réserve de ces risques.

Le rendement de la police DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 n'est pas garanti par DVV.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Scénarios de performance

Les évolutions futures des marchés ne peuvent être prédites avec précision. Les scénarios présentés ne sont qu'une indication d'un certain nombre de résultats possibles fondés sur des rendements récents. Les rendements réels peuvent être inférieurs.

Investissement net: 10.000 EUR - Prime brute 10.200 EUR (taxe d'assurance de 2% comprise)

		1 an	5 ans	8 ans, 1 mois et 4 jours (période de détention recommandée)
Scénario's en cas de vie				
Scénario de tensions	Ce que vous pouvez obtenir après déduction de coûts	€ 8.716	€ 8.686	€ 9.000
	Rendement annuel moyen	-12,84%	-2,63%	-1,24%
Scénario défavorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction de coûts	€ 9.315	€ 8.783	€ 9.000
	Rendement annuel moyen	-6,85%	-2,43%	-1,24%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pouvez obtenir après déduction de coûts	€ 10.025	€ 9.965	€ 9.525
	Rendement annuel moyen	0,25%	-0,07%	-0,59%
Scénario favorable	Ce que vous pouvez obtenir après déduction de coûts	€ 10.870	€ 12.261	€ 14.000
	Rendement annuel moyen	8,70%	4,52%	4,96%
Scénario en cas de décès				
Événement assuré	Ce que vos bénéficiaires pourraient obtenir après déduction de coûts	€ 10.125	€ 10.065	€ 9.525

Ce tableau montre les sommes que vous pourriez obtenir sur 8 ans, 1 mois et 4 jours, en fonction de différents scénarios, en supposant que vous investissiez 10.000 EUR (montant hors taxe).

Les différents scénarios montrent comment votre investissement pourrait se comporter. Vous pouvez les comparer avec les scénarios d'autres produits. Les scénarios présentés sont une estimation des performances futures à partir de données du passé relatives aux variations de la valeur de cet investissement. Ils ne constituent pas un indicateur exact. Ce que vous obtiendrez dépendra de l'évolution du marché et de la durée pendant laquelle vous conserverez l'investissement ou le produit. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes, et ne tient pas compte du cas où DVV ne pourrait pas vous payer. Il est difficile d'estimer combien vous obtiendrez si vous sortez du produit avant l'échéance. Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Que se passe-t-il si DVV n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Les actifs du fonds lié à la police d'assurance-vie souscrite par le souscripteur, forment un patrimoine spécifique, géré séparément des autres actifs de l'assureur. En cas de faillite de l'assureur, ce patrimoine est réservé prioritairement à l'exécution des engagements envers les preneurs d'assurance et/ou bénéficiaires.

Que va me coûter cet investissement?

Coûts au fil du temps

Les montants indiqués ci-dessous correspondent aux coûts cumulés du produit, pour trois périodes de détention différentes. Ils incluent les pénalités de sortie anticipée potentielles. Les chiffres présentés supposent que vous investissiez 10.000 EUR (hors taxe). Ces chiffres sont des estimations et peuvent changer à l'avenir.

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Dans ce cas, cette personne vous en informera et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps. La réduction du rendement montre l'incidence des coûts totaux sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement. Les coûts totaux incluent les coûts ponctuels et récurrents.

Investissement de 10.000 EUR	Si vous rachetez après 1 an	Si vous rachetez après 5 ans	Si vous rachetez après 8 ans, 1 mois et 4 jours
Coûts totaux	€ 228	€ 372	€ 383
Incidence sur le rendement par an (réduction du rendement)	2,28%	0,74%	0,47%

Composition des coûts

Le tableau ci-dessous indique:

- l'incidence annuelle des différents types de coûts sur le rendement que vous pourriez obtenir de votre investissement à la fin de la période d'investissement recommandée;
- la signification des différentes catégories de coûts.

Coûts ponctuels	Coûts d'entrée	0,11%	L'incidence des coûts que vous payez lors de l'entrée dans votre investissement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez; il se pourrait que vous payiez moins. Ceci inclut les coûts de distribution de votre produit.
	Coûts de sortie	0,00%	L'incidence des coûts encourus lorsque vous sortez de votre investissement à l'échéance.
Coûts récurrents	Coûts de transaction de portefeuilles	0,36%	L'incidence des coûts encourus lorsque nous achetons ou vendons des investissements sous-jacents au produit.
	Autres coûts récurrents	0,11%	L'incidence des coûts que nous prélevons chaque année pour gérer vos investissements.

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 8 ans, 1 mois et 4 jours.

Les frais ci-dessous sont appliqués si vous voulez racheter la police entièrement ou partiellement. Veuillez prendre conscience qu'il y a un impact sur le rendement en cas d'une sortie anticipée.

Frais de sortie:

- 1% sur le montant racheté.
- Les frais de sortie ne sont pas prélevés dans les cas suivants: en cas de décès de l'assuré et à la date de l'échéance de la police. En cas de rachat avant la fin de la période de détention recommandée cela peut avoir un impact sur la performance du produit. Pour un investissement jusqu'à la période de détention recommandée, veuillez consulter la rubrique « Que va me coûter cet investissement ».

Modalités de rachat:

Pour toute information complémentaire sur les modalités de rachat, le souscripteur peut consulter les conditions générales de « DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 », disponibles sur le site web <http://www.dvv.be/dvv-invest/0037-INV94F> ou dans son agence DVV Assurances.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Chaque jour, nous nous donnons à 100% pour vous offrir le meilleur service et sommes particulièrement sensibles aux attentes de nos clients. Si vous n'êtes pas entièrement satisfait(e), surtout faites-le nous savoir.

En cas de plainte, nous vous conseillons tout d'abord de contacter votre conseiller DVV ou votre chargé de relation et, à défaut, le gestionnaire de votre dossier. Ils prendront le temps de vous écouter et de chercher une solution avec vous.

Faute de solution, ou si vous ne souhaitez pas signaler votre plainte à votre personne de contact, vous pouvez vous adresser au Service Plaintes de DVV, Place Charles Rogier 11 à 1210 Bruxelles, ou par e-mail à plaintes@dvv.be.

Vous n'êtes pas satisfait(e) de la solution proposée? Vous pouvez vous tourner vers l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35 à 1000 Bruxelles, ou par e-mail à info@ombudsman.as. Plus d'infos: www.ombudsman.as

Dans tous les cas, vous conservez le droit d'entamer une procédure en justice auprès des tribunaux belges compétents.

Autres informations pertinentes

Description des risques principaux: investir dans la police « DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 » peut comporter les risques suivants :

- un risque de capital: à l'échéance finale, il est possible que le capital investi ne soit pas remboursé intégralement. En fonction de l'évolution du sous-jacent, une perte de maximum 10% est possible;
- un risque de crédit: si l'émetteur et le garant du produit dérivé dans laquelle le fonds lié à la police d'assurance-vie investit, sont en défaut de paiement (par exemple, à la suite d'une faillite), vous courez le risque que votre capital initialement investi ne soit remboursé que partiellement, voire pas du tout, à l'échéance finale. Le souscripteur supporte le risque financier de l'opération. Si Belfius Banque venait à connaître de graves problèmes de solvabilité, le produit dérivé sous-jacent pourrait être annulé, en tout ou en partie, ou converti en instruments de capitaux propres (actions) (dit « bail-in »), sur décision du régulateur. Dans ce cas, vous courez le risque de ne pas récupérer les sommes auxquelles vous avez droit et de perdre la totalité ou une partie du montant investi et la plus-value;
- un risque de liquidité: l'investisseur qui voudrait procéder à un rachat avant l'échéance finale devra le faire à la valeur des unités correspondant au cours déterminé par DVV en fonction des paramètres de marché du moment et de la valeur du produit dérivé sous-jacent composant le fonds « DVV Invest Climate Awareness 90 03-2030 ». En conséquence, cela pourrait induire un prix de rachat inférieur ou supérieur au prix de la prestation à l'échéance finale de la police;
- un risque de fluctuation de la valeur de la police (risque de marché): la valeur des unités fluctuera en fonction de paramètres de marché tels que la santé financière de l'émetteur des produits dérivés, l'évolution des taux d'intérêt et la volatilité des marchés;
- le risque financier sera entièrement supporté par le souscripteur;
- l'intégration des risques en matière de durabilité dans les décisions d'investissement : les risques en matière de durabilité ne sont pas intégrés, ou ne le sont pas de manière systématique dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire du fonds lors du processus de sélection d'actifs financiers. Il est néanmoins possible que, de temps en temps et de façon discrétionnaire, le gestionnaire du fonds prenne en considération les risques en matière de durabilité lors de la sélection, l'acquisition ou la cession d'un instrument financier. Le fait qu'il ne soit pas tenu compte des risques en matière de durabilité, ou pas systématiquement dans les décisions d'investissement prises par le gestionnaire du fonds est susceptible d'impacter négativement le rendement des actifs financiers en portefeuille.
- Vous trouverez de plus amples informations sur les différents risques sur www.dvv.be/risques. Pour toute information complémentaire (frais d'entrée, fiscalité, prime), veuillez consulter le document « Information précontractuelle complémentaire », les conditions générales et le règlement de gestion disponibles gratuitement dans votre agence DVV Assurances ainsi que sur <http://www.dvv.be/dvv-invest/PDF-094F>, <http://www.dvv.be/dvv-invest/0037-INV94F>, <http://www.dvv.be/dvv-invest/REG-094F>